



Conseil économique et social

Distr. limitée
25 avril 2011
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2011

20-23 juin 2011

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire*

Rapport sur l'état d'avancement du travail sur l'égalité des sexes à l'UNICEF

Résumé

Le rapport que voici est présenté en application de la décision 2010/7 du Conseil d'administration qui a, notamment, prié l'UNICEF de faire rapport sur l'état d'avancement de son travail sur l'égalité des sexes dans le droit fil du plan stratégique à moyen terme arrêté lors de sa session annuelle de 2011. Il peut se lire à la lumière du rapport annuel du Directeur général (E/ICEF.2011/3) et du recueil de données qui lui est joint.

* E/ICEF/2011/8.



Généralités

1. L'UNICEF a fait faire en 2008 une évaluation globale de son action concernant la mise en œuvre de sa politique d'égalité des sexes. Les recommandations de l'évaluation ont suscité en 2009 une réaction de la direction et l'établissement d'un plan initial d'un an. Un groupe d'étude sur l'égalité des sexes, présidé par le Directeur, Politiques et pratiques, et comprenant des cadres supérieurs de direction venus de bureaux régionaux et du Siège, a été mis sur pied pour guider et suivre l'application du plan.

2. Soutenue par une allocation du Bureau du Directeur général d'un montant de 4,25 millions de dollars, l'application du plan a donné un certain nombre de résultats importants. L'UNICEF a pleinement actualisé sa politique d'égalité des sexes et d'autonomisation des filles et des femmes et l'a fait paraître en mai 2010. Il a défini les orientations opérationnelles à suivre pour la prise en compte de l'égalité des sexes dans tous les domaines essentiels du plan stratégique à moyen terme (ci-après désigné par son sigle anglais de MTSP) et il a fait valoir l'intérêt qu'il y a à engager les hommes et les garçons à promouvoir l'égalité des sexes. La question de la programmation pour l'égalité des sexes dans l'action humanitaire a été abordée, notamment par le renforcement de la composante égalité des sexes des Devoirs fondamentaux révisés de l'UNICEF vis-à-vis des enfants dans l'action humanitaire.

3. Une consultation mondiale, qui a eu lieu au début de 2010, a rassemblé des personnels de toutes les régions et de tous les niveaux pour évaluer les progrès réalisés dans l'application du plan et débattre de l'action future à mener. Ceci a conduit à l'établissement d'un plan d'action stratégique prioritaire triennal (ci-après désigné par son sigle anglais de SPAP) sur l'égalité des sexes pour 2010-2012. Le SPAP part des actions engagées immédiatement au titre du plan et définit huit domaines qui appellent un changement pour transformer l'UNICEF en une organisation d'excellence attachée à promouvoir l'égalité des sexes : a) définition des responsabilités et cadre stratégique; b) capacités et savoir; c) direction, influence et plaidoyer; d) programmation; e) « mener par l'exemple »; f) partenariats; g) ressources financières; h) communication. Cela couvre tous les aspects du travail de l'UNICEF, y compris dans les situations d'urgence et de crise, ainsi que sensibilisation et opérations. La responsabilité du SPAP et de ses cadres de référence incombe à toutes les parties de l'organisation; les bureaux régionaux et les divisions du Siège font rapport sur sa mise en œuvre depuis son lancement au milieu de 2010. L'intense attention qui est portée à l'égalité des sexes dans tout le travail de l'UNICEF forme maintenant une composante essentielle de la nouvelle orientation de l'organisation concernant le soutien et la promotion de l'équité dans la recherche de résultats en développement.

Renforcement des systèmes et de la capacité de l'institution

4. Suite à l'évaluation de la question d'égalité des sexes, l'UNICEF a investi dans le renforcement des systèmes et de la capacité de prise en compte de cette question dans les résultats de ses programmes et il a approuvé la prorogation du mandat du Groupe d'étude sur l'égalité des sexes, qui suit la mise en œuvre du SPAP et fait régulièrement rapport au Service administratif et à l'Équipe mondiale de gestion.

5. Après avoir examiné l'expérience d'autres institutions en la matière, l'UNICEF a mis en place un marqueur d'égalité des sexes pour pouvoir déterminer quelle est la part de ses ressources et des fonds des programmes qui est affectée à la promotion de l'égalité des sexes. La première année complète d'application du marqueur est 2011; les bureaux régionaux travaillent avec les divisions du Siège à analyser les résultats que donne l'expérience à ce jour et à affiner le marqueur et son utilisation pour les années à venir¹. L'UNICEF collabore avec ONU-Femmes et d'autres partenaires à l'établissement d'un marqueur à l'échelle du système des Nations Unies sur la base de son propre instrument et de sa propre expérience ainsi que de ceux du Programme des Nations Unies pour le développement et du Comité permanent interorganisations.

6. Un exercice d'autoévaluation a été effectué en 2009 pour établir une base de données sur la manière dont le personnel apprécie son savoir, ses compétences et ses aptitudes pour faire valoir l'égalité des sexes et promouvoir l'obtention de résultats à cet égard dans les programmes auxquels l'UNICEF apporte son soutien. Cet exercice a été répété en 2010 et il le sera chaque année afin de suivre les progrès réalisés dans la capacité et la sensibilisation du personnel.

7. On attend des bureaux de pays qu'ils veillent à ce que les examens, au regard de l'égalité des sexes, des programmes aidés par l'UNICEF aient lieu de manière régulière. Sur la base des résultats, des actions sont engagées en vue de mieux tenir compte de l'égalité des sexes dans les divers programmes de pays, y compris dans les stratégies de bureaux pleinement opérationnelles, qui viennent compléter le SPAP à l'échelle de l'organisation. Par exemple, après avoir fait un audit participatif d'égalité des sexes, le bureau de pays des Philippines a adopté un plan d'action en dix points pour promouvoir l'égalité des sexes. Plusieurs bureaux régionaux ont adopté à cet égard des stratégies qui traduisent le contexte régional. Les bureaux de pays de la Turquie et du Kirgizstan ont organisé à l'intention du personnel des ateliers de formation à l'égalité des sexes comme suite à l'examen de leurs programmes de pays sur la question.

8. Par ailleurs, sur la base d'une expérience antérieure et comme suite aux examens d'égalité des sexes, les bureaux ont renforcé leurs mécanismes de coordination à cet égard en remplaçant la nomination d'agents uniques de coordination par la mise sur pied d'équipes spéciales ou de groupes de travail, comprenant des personnels de différentes disciplines, et en améliorant l'obligation de rendre compte par l'inclusion de cadres supérieurs. Le Bangladesh, l'Inde, le Népal et le Sri Lanka, par exemple, ont formé des groupes d'étude préposés à l'égalité des sexes en y assurant un équilibre entre les sexes et une égale représentation de personnel national et international et en y incluant un personnel de toutes les sections. Le Bureau régional pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord (MENARO) a établi un comité de coordination pour la coordination de l'égalité des sexes qui comprend les chefs de section sous la direction de la Directrice régionale et de son adjointe. De même, dans le Bureau régional pour l'Asie orientale et le Pacifique (EAPRO), tous les chefs de section font office d'agents de coordination pour l'égalité des sexes sous la direction du Directeur régional adjoint.

¹ On donne dans le présent rapport une analyse initiale des montants alloués aux programmes pour 2010 au regard du marqueur d'égalité des sexes.

9. Plusieurs bureaux régionaux – le Bureau régional de l'Asie du sud (ROSA), le MENARO et l'EAPRO – fournissent des données actualisées sur les questions d'égalité des sexes, y compris sur la mise en œuvre du SPAP, dont ils font un point habituel de l'ordre du jour des réunions de l'équipe régionale de gestion. Dans l'EAPRO, les questions d'égalité des sexes ont fait partie des débats sur les ressources humaines ainsi que sur les programmes, y compris dans l'optique du recentrage de l'action de l'UNICEF sur l'équité. En Asie du sud, les réunions du groupe régional de gestion ont conduit à adopter des décisions tendant à faire avancer la question de l'égalité des sexes et à en maintenir la visibilité par un suivi et des débats réguliers au sein des bureaux de pays. Dans le MENARO, des séances stratégiques sur l'égalité des sexes ont eu lieu depuis 2009 dans trois réunions du groupe régional de gestion. L'égalité des sexes et le recentrage de cette question ont également figuré à l'ordre du jour des réunions de l'équipe centrale de gestion dans toutes les régions.

10. Pour renforcer la capacité de promouvoir et de soutenir les résultats en matière d'égalité des sexes, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ONU-Femmes et le PNUD ont mis au point un cours d'apprentissage électronique intitulé « Égalité des sexes, Cohérence de l'ONU et Vous », qui a été lancé en mars 2011. Ce cours est ouvert à tout le personnel et établit une norme minimale d'orientation initiale sur l'égalité des sexes et la cohérence du système des Nations Unies. Il faudra avoir suivi ce cours pour pouvoir s'inscrire aux ateliers de formation au processus de programmation de l'UNICEF. Ce cours, le premier dispositif interinstitutions d'apprentissage de ce type pour l'égalité des sexes, est utilisé maintenant comme base de formation à l'échelle du système. Le manuel des politiques et procédures de programmation de l'UNICEF a, lui aussi, été revu de manière à l'axer davantage sur l'égalité des sexes; son module de formation à l'intention du personnel des programmes a, lui aussi, été mis à jour.

11. L'UNICEF a continué à intégrer son souci d'égalité des sexes dans les orientations et les outils humanitaires, y compris dans les Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants dans l'action humanitaire, dans la formation de groupes de coordonnateurs pour la protection des enfants, dans l'orientation des programmes pour la réduction des risques de catastrophes et dans les révisions de la formation à la préparation aux situations d'urgence et à l'organisation des secours. Au niveau des pays, un certain nombre d'initiatives ont été prises pour guider et former le personnel à cet égard. En Afghanistan, par exemple, une note d'information axée sur l'égalité des sexes dans la programmation de crise a été communiquée à tous les chefs de groupe. Le bureau de pays du Népal a fait entrer une orientation « égalité des sexes en situation d'urgence » dans la formation qu'il assure à cet égard.

12. La diffusion des orientations au niveau UNICEF et interinstitutions s'est faite en partie par la remise en route de la Communauté de pratique sur l'égalité des sexes et l'action humanitaire, que le Bureau des programmes d'urgence continue à entretenir et à mettre à jour. Cette communauté compte environ 190 membres issus de 55 bureaux de pays et bureaux régionaux. De plus, la Communauté de pratique PNUD-UNICEF sur l'égalité des sexes compte près de 300 membres qui ont ainsi accès à l'information et aux ressources, débattent de questions diverses et échangent des données d'expérience.

13. Conformément à la politique de parité et d'égalité des sexes, la Division des ressources humaines veille à l'équilibre hommes-femmes dans le personnel et

s'assure qu'il est dûment tenu compte de la nécessité d'une représentation égale des femmes et des hommes à tous les niveaux d'administrateur. Sur la base de cette politique globale, un cadre de politiques et de pratiques d'appoint a été adopté qui comprend la politique du personnel de l'organisation et celle qu'elle suit en matière de congé de maternité et de paternité, d'allaitement au sein et de flexitravail.

14. Un programme complet de formation a été établi et mené à bien concernant la Gestion des personnes à l'UNICEF : Politiques et Pratiques. Le contenu portait sur l'obligation faite aux administrateurs de rendre compte, y compris sur le harcèlement, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir, sur la prévention de l'exploitation sexuelle, sur le flexitravail et sur les politiques et pratiques de bienveillante attention à la famille.

15. Les compétences techniques dans 28 profils génériques d'emplois et descriptions de poste ont été revues et de nouveaux profils ont été établis pour traduire le niveau d'expertise attendu pour prendre en compte l'égalité des sexes. Ceci concernait les postes d'administrateur au niveau des pays ainsi que tous les domaines de programme, la politique sociale, la planification de la communication et des programmes, le suivi et l'évaluation. Pour les compétences techniques externes, l'UNICEF a établi en février 2010 un répertoire mondial par sexe comme référence unique pour le recrutement d'experts en égalité des sexes. Des articulations ont également été établies avec des répertoires régionaux ainsi qu'avec d'autres ressources externes comme le Global Web Roster et le Gender Capacity Stand-by Project roster². Cinq bureaux régionaux ont établi leur propre répertoire pour compléter le répertoire global.

16. L'UNICEF exploite, sur l'égalité des sexes, un site intranet qui recueille tous les documents et ressources de référence organisationnelle clefs à l'intention du personnel. Certains bureaux régionaux comme le MENARO et le Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes (TACRO) se sont, de leur côté, dotés de sites intranet offrant ressources et information sur l'égalité des sexes. Le portail refondu du site web de l'UNICEF pour l'égalité des sexes a été lancé, offrant au grand public des informations sur le travail de l'organisation dans ce domaine.

17. L'UNICEF soutient les capacités des pays et les efforts qu'ils font pour recueillir et analyser des données ventilées par sexe au moyen de l'enquête en grappes à indicateurs multiples, dont le cadre comprend des modules sur des indicateurs d'égalité des sexes clefs tels que violence à l'égard des femmes et des filles et pratiques condamnables (mariages d'enfants et mutilations génitales féminines). Améliorées, les données fournissent une base plus forte pour suivre les progrès vers l'égalité des sexes et la réalisation des droits des femmes et des filles.

² Le projet de déploiement éventuel de capacités en égalité des sexes du Comité permanent interorganisations est un pool de conseillers en égalité des sexes de niveau P-4 et P-5 à déployer sans attendre pour soutenir le Coordonnateur/Coordonnateur résident de l'assistance humanitaire des Nations Unies, les équipes humanitaires de pays et les réseaux d'aide aux femmes dans les phases initiales des situations d'urgence humanitaire. Le Conseil norvégien des réfugiés administre le projet.

Résultats obtenus

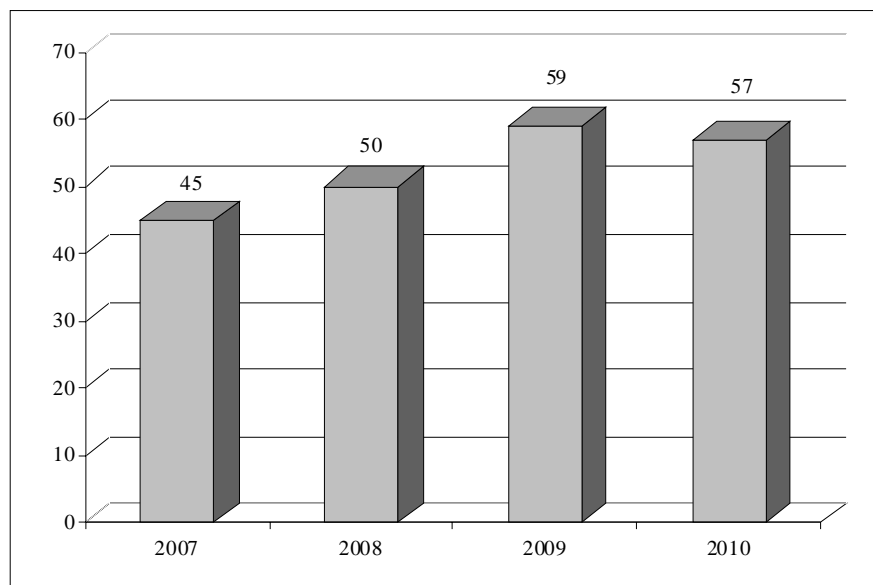
18. Les données relatives à la performance de l'organisation mesurée à l'aune des indicateurs clefs adoptés par le MTSP et le SPAP pour 2006-2013 sont maintenant plus largement disponibles suite aux investissements qu'elle a faits dans l'amélioration des systèmes pour évaluer sa performance au regard des résultats obtenus en matière de recentrage de la question d'égalité des sexes et des résultats obtenus à cet égard. Il ressort de ces données qu'en 2010 l'UNICEF a poursuivi les gains observés dans la période immédiatement postérieure à l'évaluation mais n'a pas pu s'en prévaloir tout de suite. Il est nécessaire de poursuivre les progrès réalisés jusqu'ici en exploitant au maximum l'accent nouveau que met l'UNICEF sur l'équité afin de réaliser de nouveaux gains dans la recherche de résultats de développement qui soient égaux pour les deux sexes.

Documents de programme de pays : légère baisse dans l'observation des normes de qualité

19. Comme les années précédentes, l'UNICEF a, en 2010, analysé les descriptifs de programme de pays (ci-après désignés par leur sigle anglais de CPD) que le Conseil d'administration a approuvés en commandant un examen externe de leur conformité aux stratégies intersectorielles et de fondation du MTSP. Il est ressorti de cette analyse que le pourcentage de CPDs satisfaisant aux normes de recentrage et d'égalité des sexes demeurait légèrement inférieur à 60 % – 57 % en 2010 contre 59 % en 2009 – ce qui était largement imputable à la faiblesse des résultats dans 5 des 19 cas³. D'où la nécessité de renforcer les modalités d'examen des CPDs au niveau régional. Il est toutefois important de comparer les niveaux obtenus en 2009 et 2010 aux scores de 2007 et 2008, respectivement de 45 et 50 %. L'absence de prise en compte adéquate du rôle des hommes et des garçons dans le développement est un domaine de faiblesse persistante qui a sensiblement réduit les scores pour les CPDs. À de notables exceptions près – les efforts de communication et de sensibilisation au Nicaragua ou l'action ciblée pour faire intervenir les hommes dans les services de santé procréative au Burundi – il s'agit d'un domaine où l'action de l'UNICEF est généralement faible, raison pour laquelle des directives sont en cours d'élaboration qui feront l'objet d'une large diffusion d'ici juin 2011. La question est abordée aussi dans le nouveau guide opérationnel détaillé pour les cinq domaines d'action prioritaire du MTSP et c'est un domaine où la collaboration avec ONU-Femmes devrait conduire à des améliorations au sein de l'organisation.

³ Voir aussi le recueil de données joint au rapport du Directeur général pour 2011.

Figure 1
Pourcentage de CPDs jugés répondre aux normes de l'organisation pour l'application du principe d'égalité des sexes



Examens des programmes de pays au regard de l'égalité des sexes : augmentation consécutive à l'émission d'une directive de la direction

20. Le nombre de pays qui ont examiné la question de la prise en compte de l'égalité des sexes dans leurs programmes est passé de 9 en 2007 et 2008 à 33 en 2009 et à 34 en 2010. Cette augmentation significative est consécutive à l'émission d'une directive de la direction demandant aux représentants des bureaux de pays de donner priorité à ces examens conformément à la Directive de programme 2006-05 de juin 2006. Avec cette rapide accélération, 85 examens de programmes de pays au regard de l'égalité des sexes ont eu lieu au cours des quatre dernières années, ce qui représente 67 % de tous les programmes contre un objectif de 90 % ou davantage à atteindre pour 2013.

Figure 2
Nombre d'examen de programmes de pays au regard de l'égalité des sexes réalisés par année

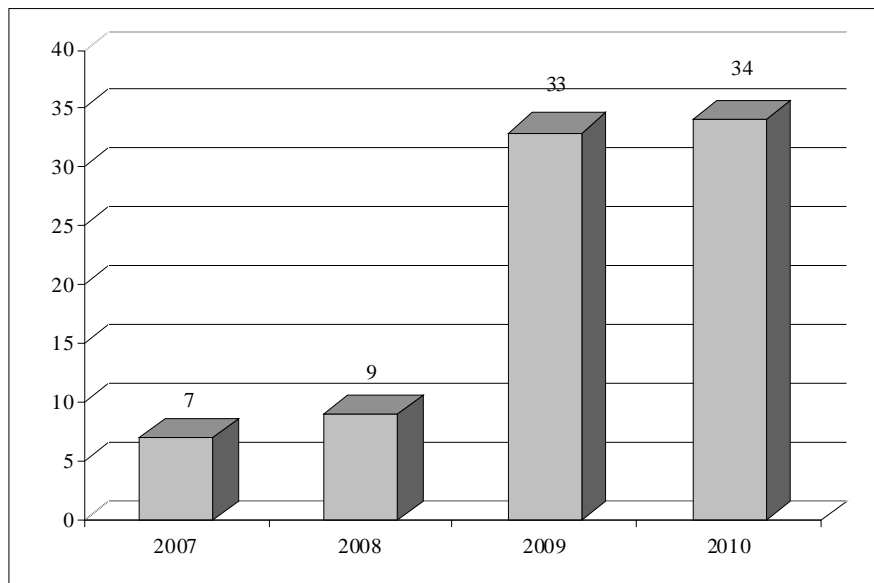
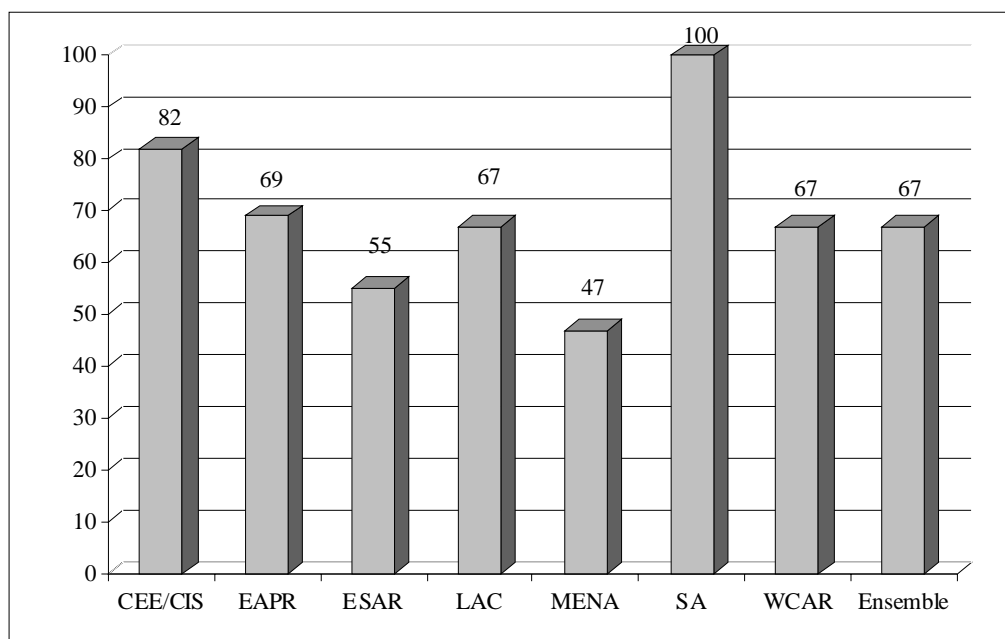


Figure 3
Pourcentage de programmes de pays pour lesquels un examen de la question d'égalité des sexes a eu lieu au cours des quatre dernières années par région



Signification des sigles :

CEE/CIS : Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants;
 EAPR : Région Asie orientale et Pacifique; ESAR : Afrique de l'Est et Afrique australe;
 LAC : Amérique latine et caraïbes;
 MENA : Moyen-Orient et Afrique du nord; SA : Afrique du sud;
 WCAR : Région Afrique de l'Ouest et Afrique centrale)

21. Sur la base de données puisées dans le rapport annuel, l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants (CEE/CIS) et l'Asie du sud obtiennent des résultats relativement bons pour la régularisation des examens d'égalité des sexes dans les régions. Des efforts supplémentaires seront nécessaires dans les autres, notamment dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et dans la région Afrique de l'Est et Afrique australe.

Une plus grande place est faite aux données ventilées par sexe, mais les données disponibles ne sont pas encore pleinement analysées

22. L'accent a été mis sur la collecte et l'analyse de données pour mettre en lumière l'inégalité entre les sexes, par exemple concernant le travail non rémunéré qui consiste à s'occuper des enfants à la maison, car ceci touche de manière disproportionnée les filles et contribue à des comportements de violence domestique. Un certain nombre de bureaux de pays se sont également employés à renforcer la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe aux fins de suivi et d'évaluation. Au Sri Lanka et au Bangladesh, par exemple, toutes les études et évaluations prévues par le programme de pays ainsi que les données et informations recueillies sont ventilées par sexe. L'étude sur la mortalité et l'enquête en grappes à indicateurs multiple en cours en Afghanistan ont sensiblement amélioré la disponibilité de données ventilées par sexe ainsi que selon d'autres facteurs comme l'âge, le lieu de résidence et la situation socioéconomique. En Jordanie, l'UNICEF a, avec la collaboration d'autres partenaires, soutenu la collecte de données ventilées par sexe pour les quatrième et cinquième rapports de l'État partie sur la Convention relative aux droits de l'enfant. Les publications phares de l'UNICEF que sont *La situation des enfants dans le monde* et *Progrès accomplis pour les enfants* comprennent une gamme de données ventilées par sexe sur des indicateurs clefs d'égalité des sexes basés sur une enquête en grappes à indicateurs multiples, les enquêtes démographiques et sanitaires et d'autres sources de données. Une publication à paraître bientôt analysera la manière dont les écarts entre sexes évoluent avec le temps à mesure que les enfants arrivent à l'adolescence⁴.

23. Il y a bien eu des initiatives un peu partout dans l'organisation, mais il reste des lacunes dans l'analyse et l'utilisation des données ventilées par sexe. On note en particulier que les données disponibles ne sont pas encore pleinement analysées pour faire apparaître les séparations entre les sexes et autres formes de discrimination. Beaucoup de programmes de pays continuent à considérer que le besoin et l'utilisation de la ventilation des données par sexe ne concernent que des questions qui se rapportent au domaine d'action prioritaire 2 (éducation de base et égalité des sexes) plutôt qu'aux cinq domaines d'action prioritaire du MTSP. Les

⁴ *Garçons et filles dans le cycle de vie : données ventilées par sexe sur un certain nombre d'indicateurs de bien-être, de la prime enfance à la jeunesse, (à paraître).*

données ventilées par sexe ont, d'après l'examen indépendant des CPDs, été largement sous-utilisées dans tous les autres domaines d'action prioritaire, en particulier dans le 3 (VIH/sida). L'évaluation a indiqué aussi que les données ventilées par sexe sont analysées et utilisées plus systématiquement dans les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) que dans les CPDs; ceci fait apparaître une possibilité immédiate de renforcer l'accent à mettre sur l'égalité des sexes dans la programmation de l'UNICEF.

Des progrès inégaux dans une analyse sectorielle de la question des sexes par pays à programme

24. De gros progrès d'importance historique ont été faits – avec l'impulsion donnée par les objectifs 2 et 3 des objectifs du Millénaire pour le développement – dans le comblement des écarts entre sexes pour les taux d'inscription dans le primaire et pour les taux de fréquentation scolaire. Ces écarts se situent aux alentours de trois points de pourcentage entre garçons et filles pour les taux nets d'inscriptions et de fréquentation scolaire dans le primaire des pays en développement. La proportion de pays à programme censés avoir adopté des mesures spéciales pour réduire les inégalités entre sexes dans le secteur de l'éducation est demeurée largement la même, soit 65 % en 2010, contre 69 % en 2009. Le nombre de pays à avoir un plan actualisé d'audit du secteur de l'éducation pour l'égalité des sexes demeure faible, situé qu'il est à 22 % en 2010, contre 19 % en 2009. Depuis 2005, il y a augmentation sensible des analyses de la question d'égalité des sexes dans le secteur de l'eau, principalement dans les deux régions d'Afrique subsaharienne. Il continue à y avoir des disparités considérables entre les deux sexes dans le groupe d'âge des 15 à 24 ans en Afrique subsaharienne et en Asie du sud concernant la manière de prévenir l'infection par le VIH, et cela malgré les progrès rapides qui sont faits pour inscrire des cours sur le VIH/sida au programme des écoles secondaires. Le nombre de programmes de pays bénéficiant d'une aide de l'UNICEF qui pratiquent une analyse par sexe des questions qui concernent la protection des enfants demeure relativement faible puisqu'il se situe à 36 % en 2010, contre 34 % en 2009. En matière de protection des enfants, près de la moitié de tous les pays à programme (48 %) ont entrepris, au regard de l'égalité des sexes, une analyse des grandes questions relatives à la protection des enfants et des mesures prises dans ce sens pour combattre des normes sociales discriminatoires⁵.

Problèmes d'égalité des sexes traités au niveau des administrateurs dans les bureaux de pays

25. Dans le cadre du SPAP et de son système de référence, l'UNICEF cherche à savoir maintenant combien de fois l'égalité des sexes a figuré à l'ordre du jour des réunions des CMTs et combien de déclarations axées sur l'égalité des sexes font chaque année les représentants de l'UNICEF. Dans certaines régions, les questions d'égalité des sexes ont figuré très fréquemment à l'ordre du jour des réunions des CMTs en 2010. Dans les bureaux de pays d'Asie du sud, près de 5 points de l'ordre du jour en moyenne ont porté sur l'égalité des sexes ou sur le recentrage de la question et, en Afrique de l'Est et Afrique australe, près de 3 points de l'ordre du jour ont porté sur ce domaine. Dans la région Amérique latine et Caraïbes, l'égalité des sexes a figuré le plus souvent comme sujet principal de déclarations publiques

⁵ Voir aussi le recueil de données joint au rapport annuel du Directeur général.

faites par des représentants – près de 12 déclarations par bureau de pays pendant l'année.

Prise en compte de l'égalité des sexes : augmentation du savoir conceptuel qu'en a le personnel mais baisse du savoir pratique qu'il reconnaît de son application

26. L'autoévaluation de la prise en compte de l'égalité des sexes à l'UNICEF a montré que, par rapport à l'année précédente, le niveau du savoir du personnel à cet égard a augmenté en 2010. Une bien plus forte proportion de recensés a pu définir convenablement ce concept tel qu'il est pratiqué à l'UNICEF – en 2010, ils ont été 78 % à en donner la définition exacte alors qu'ils n'étaient que 42 % en 2009. Toutefois, il n'y avait pas grande différence dans l'appréciation des membres du personnel quant à leur propre savoir et à leur capacité à intégrer la question dans leur travail. Ils n'étaient que la moitié en 2010 à s'estimer complètement ou suffisamment qualifiés pour prendre en compte l'égalité des sexes dans leur travail, largement au-dessous des 75 % visés dans le SPAP. On espère que l'expansion du nouveau cours informatisé contribuera dans une certaine mesure à améliorer l'appréciation qu'ils en font. Les cadres supérieurs se sont dits plus confiants dans leurs compétences à cet égard que l'ensemble du personnel, 78 % d'entre eux disant en 2010, contre 67 % en 2009, avoir le savoir et les compétences nécessaires pour prendre en compte l'égalité des sexes.

Politique d'égalité des sexes : accroissement sensible du nombre de ceux qui disent bien la connaître

27. Les résultats de l'autoévaluation montrent que, par rapport à 2009, les membres du personnel sont bien plus nombreux à connaître maintenant la nouvelle politique de l'organisation en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des filles et des femmes. En 2010, ils étaient 33 % alors qu'en 2009 ils n'étaient que 13 % à dire connaître la politique d'égalité des sexes de 1994. Ceci tient probablement au fait que la nouvelle politique a été largement diffusée au sein de l'organisation dans diverses langues. Des progrès ont manifestement été faits, mais les efforts futurs devront viser à augmenter ce niveau de connaissance, ce qui se fera notamment par l'inclusion d'une attention à cette politique dans les ateliers de processus de programmation.

Il n'est pas systématiquement question d'égalité des sexes dans les évaluations de comportement professionnel

28. En 2010, seuls 6 % de ceux qui avaient répondu à l'autoévaluation disaient avoir parlé longuement de l'égalité des sexes avec leur chef de service. En 2009, ils étaient 8 %. Quand cette question a été posée aux chefs de service, un peu plus – 10 % – ont dit en avoir parlé longuement avec ceux dont ils examinaient le travail, soit un léger changement par rapport à 2009, où ils étaient 12 %. L'UNICEF a mis à jour son système d'évaluation du comportement professionnel de ses membres et ceci incite à prêter attention à leur comportement en matière d'égalité des sexes. Le guide de l'utilisateur du système électronique actualisé d'évaluation du comportement professionnel encourage fortement maintenant à y inclure des objectifs d'égalité des sexes et des possibilités de formation à cet égard. En outre, le cours d'apprentissage électronique sur l'égalité des sexes viendra s'ajouter comme

formation recommandée pour le cycle 2011 des comportements professionnels de l'ensemble du personnel.

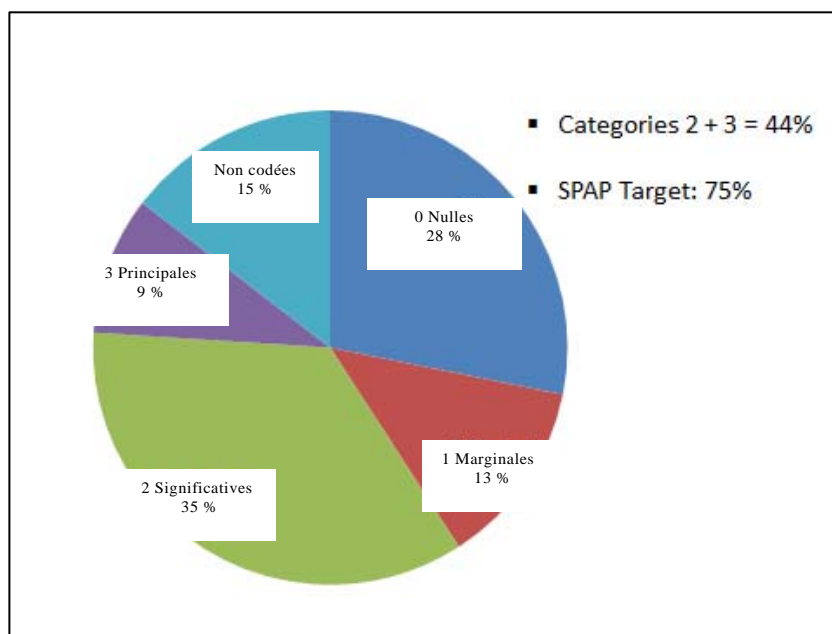
Les allocations budgétaires initiales pour l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes font apparaître de larges variations entre régions et résultats clefs du MTSP

29. L'UNICEF a créé le marqueur d'égalité des sexes comme système pour suivre les allocations de ressources et les dépenses qui sont faites pour promouvoir l'égalité des sexes ou l'autonomisation des filles et des femmes en considérant la contribution attendue des résultats intermédiaires à cet objectif⁶. Le marqueur implique d'apprécier tout résultat intermédiaire financé sur un budget de programme par rapport à une échelle à quatre catégories qui va de « 0 » (ne devrait contribuer d'aucune manière notable à l'égalité des sexes) à « 3 » (progression de l'égalité des sexes comme objectif principal du résultat).

30. La première année et la base des références pour le marqueur est 2011. Il ressort de données initiales qu'actuellement environ 44 % des allocations de budget-programme sont évaluées comme contribuant principalement ou sensiblement à l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes. L'objectif pour 2012 est 75 % d'allocations et de dépenses de budget-programme. Il y avait une certaine variation dans les chiffres initiaux entre régions, avec 26 % en Afrique de l'Est et Afrique australe et 72 % en Asie du sud.

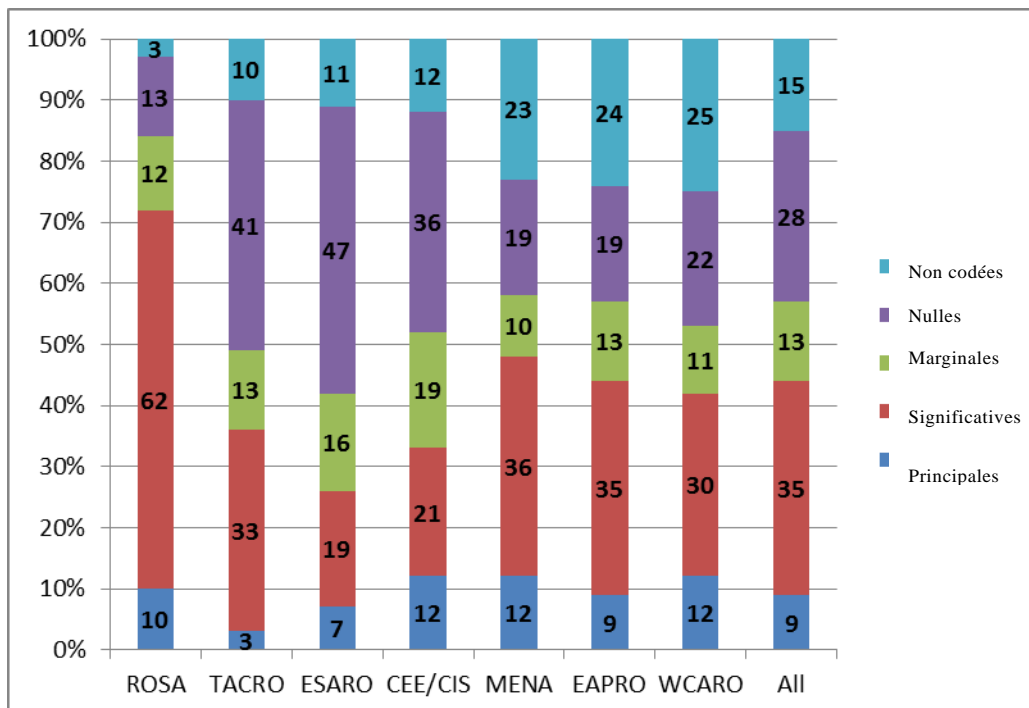
Figure 4

Allocations de budget-programme pour l'obtention de résultats en égalité des sexes sur la base de cotations initiales du marqueur d'égalité des sexes



⁶ Le marqueur d'égalité des sexes a été conçu suite à un examen des marqueurs créés par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le PNUD, l'Agence canadienne de développement international et le Comité permanent interorganisations dans l'optique de situations d'urgence.

Figure 5
**Distribution régionale des allocations de budget-programme
sur la base des cotations du marqueur d'égalité des sexes**



ROSA (Bureau régional de l'Asie du Sud)

TACRO (Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes)

ESARO (Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe)

CEE/CIS (Europe centrale et orientale /Communauté d'États indépendants)

MENA (région Moyen-Orient et Afrique du Nord)

EAPRO (Bureau régional pour l'Asie orientale et le Pacifique)

WCARO (Bureau régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest)

ALL (ensemble des régions)

31. En ce qui concerne les domaines de résultats clés du MTSP, les plus fortes proportions d'allocations budgétaires pour l'obtention de résultats en égalité des sexes sont allées aux domaines suivants : a) accès à l'eau et aux installations d'hygiène et leur utilisation; b) amélioration de la qualité de l'éducation et de la rétention scolaire; c) soutien aux enfants rendus orphelins ou vulnérables par le VIH/sida; d) prévention de la violence, de l'exploitation et des mauvais traitements par une action sur les normes et les valeurs sociales; e) protection des enfants en période de conflit armé. Près de 65 % ou davantage du budget-programme dans ces domaines a été attribué pour des résultats significativement ou principalement axés sur l'égalité des sexes. L'attention la moins forte portée à l'égalité des sexes dans les allocations initiales de budget-programme a été pour les domaines de résultats

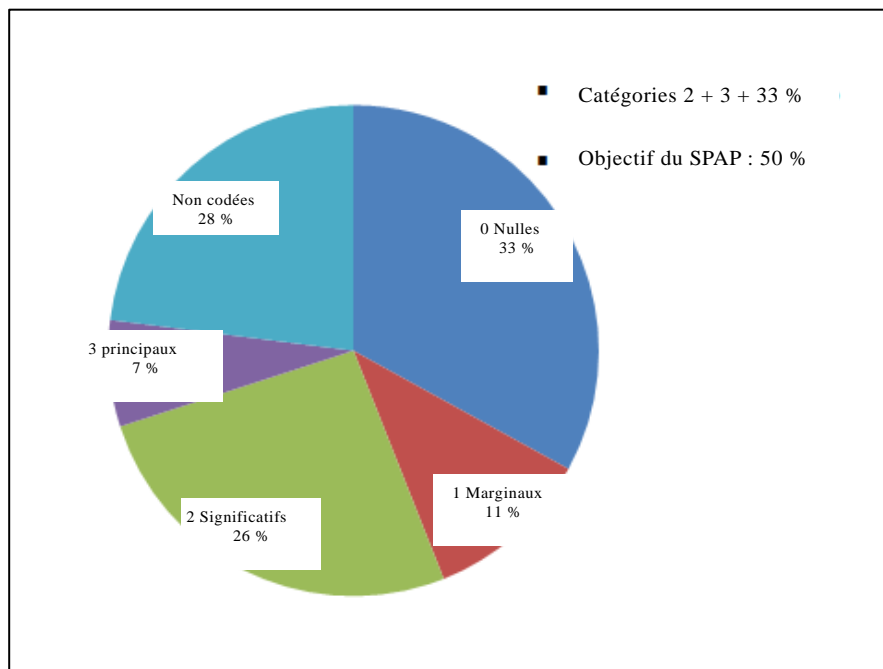
clefs sur la nutrition des enfants et le rétablissement de l'éducation au lendemain de situations de crise, 25 % ou moins seulement des allocations étant jugées être fortement axées sur l'égalité des sexes. Toutefois, une proportion relativement élevée de ces allocations a été faite dans ces domaines pour des résultats qui n'avaient pas encore été cotés du fait que la mise en œuvre du marqueur d'égalité des sexes se poursuit et que, de ce fait, leur orientation vers l'égalité des sexes a probablement été sous-estimée.

32. Un examen du marqueur aura lieu au milieu de l'année 2011 afin de mesurer l'exactitude de ses observations. Ceci permettra aussi de mieux savoir si les variations sont dues à de véritables différences d'attachement à l'obtention de résultats matière d'égalité des sexes ou à des interprétations différentes quant à la cotation des résultats. L'examen permettra aussi aux bureaux régionaux et aux équipes régionales de gestion de renforcer l'assurance de qualité et le sens des responsabilités concernant le marqueur et de contribuer à doter les bureaux de pays de la capacité de l'appliquer d'une manière plus efficace.

Davantage à faire pour l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes

33. D'après des données recueillies jusqu'ici par le marqueur, environ un tiers des résultats intermédiaires financés par le programme contribuent à l'égalité des sexes. L'objectif du SPAP est de faire que la moitié de tous les résultats intermédiaires y contribuent de manière significative. C'est dire qu'un nouvel effort s'impose pour s'assurer que l'égalité des sexes entre effectivement dans les programmes de l'UNICEF et que ceux-ci obtiennent des résultats à cet égard. Ceci est conforme aussi aux résultats de l'examen indépendant dont le marqueur a fait l'objet en 2010.

Figure 6
Des résultats intermédiaires qui contribuent à l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes



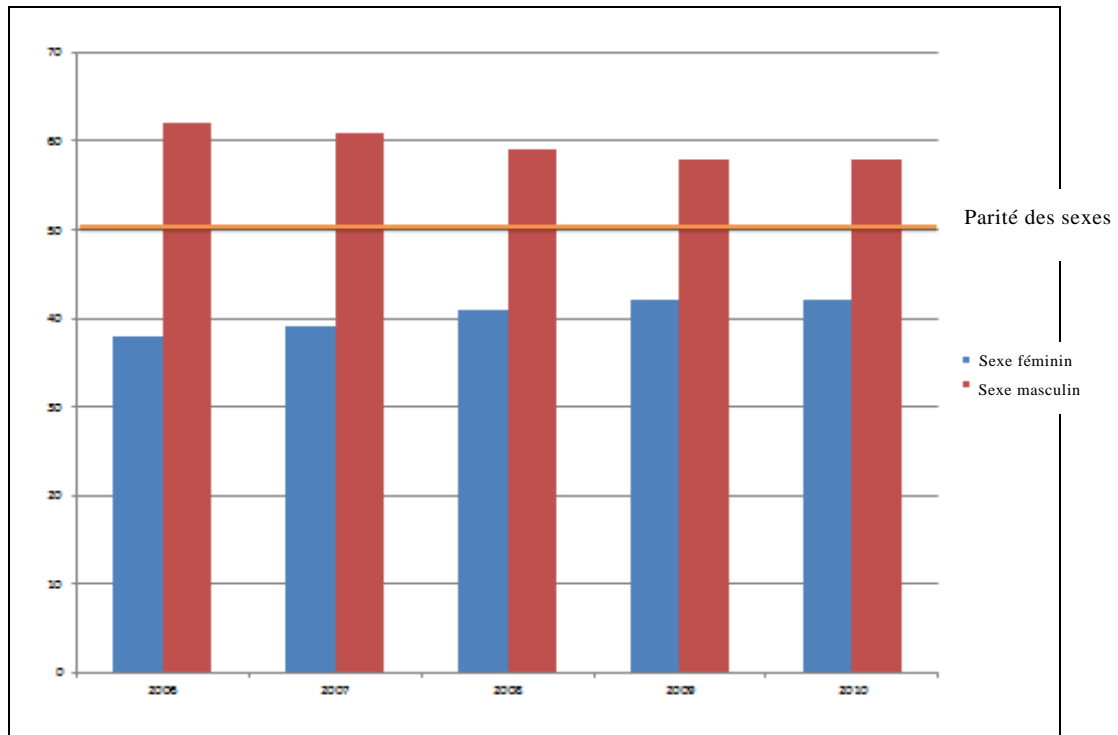
Appui insuffisant à l'établissement de rapports pour la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

34. Des conseils concernant l'aide à apporter à l'établissement des rapports nationaux pour la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ont, avec le concours d'autres membres des équipes de pays des Nations Unies, été élaborés et communiqués aux bureaux de pays de l'UNICEF. Toutefois, si ceux-ci ont joué un rôle dans l'établissement des rapports par l'intermédiaire de ces équipes de pays dans un certain nombre de pays, le pourcentage de ceux qui l'ont fait tout récemment est resté le même depuis 2009, à savoir 36 %, et il est nettement inférieur à ce qu'il est dans le cas de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Les femmes demeurent sous-représentées au niveau des cadres supérieurs

35. Le profil des sexes dans la catégorie des cadres supérieurs montre que des disparités persistent à cet égard. L'écart au niveau P5 et au-dessus s'est réduit en 2008 par rapport à 2006, mais il n'y a guère eu de changement depuis, le pourcentage de femmes dans ces postes demeurant légèrement au-dessus de 40 %, contre près de 60 % pour les hommes.

Figure 7
**Pourcentage d'hommes et de femmes dans des postes de cadre supérieur
(P5 et au-dessus)**



**Tous les bureaux de pays ne sont pas encore pleinement équipés
pour réagir en cas d'exploitation et d'abus sexuels**

36. L'UNICEF entend, sur la base du SPAP, veiller à ce que d'ici 2012 tous les bureaux de pays aient en place des dispositifs pour traiter comme il convient les cas d'exploitation et d'abus sexuels de la part de son personnel et de celui de ses partenaires conformément au Bulletin du Secrétaire général sur les mesures de protection contre l'exploitation et l'abus sexuels (ST/SGB/2003/13) et aux directives correspondantes du Comité permanent interorganisations pour ce domaine. En Asie du Sud, la plupart des bureaux de pays (près de 90 %) en ont déjà en place. C'est le cas de plus de 60 % d'entre eux dans l'Europe centrale et orientale/Communauté d'États indépendants, dans la région Asie orientale et Pacifique, dans la région Afrique de l'Est et Afrique australe et dans la région Amérique latine et Caraïbes ainsi que de la moitié environ dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et dans la région Afrique de l'Ouest et Afrique centrale. De plus gros efforts s'imposent pour faire que d'ici 2012 tous les bureaux soient préparés à faire face, le cas échéant, à de tels cas.

**Beaucoup visitent le site web de la communauté de pratique
mais la participation active demeure faible**

37. D'après une étude des membres de la communauté de pratique, environ 86 % disaient visiter le site web quelques fois par mois ou plus souvent. Toutefois, seule une faible proportion – 19 % – y contribuent directement (en posant des questions

ou en faisant des observations, en proposant des réponses ou des articles de blog ou en communiquant un document ou une information sur des faits) une fois par mois ou davantage.

Partenariats et leçons qui s'en dégagent

38. L'UNICEF a poursuivi ses efforts de renforcement des partenariats dans le domaine de l'égalité des sexes. L'organisation a pris part à des rencontres interinstitutions clefs sur l'égalité des sexes et l'action humanitaire, notamment à l'Équipe de travail sur les femmes, la paix et la sécurité, à l'Action des Nations Unies sur la violence sexuelle en période de conflit armé et au Sous-Groupe de travail du Comité permanent interorganisations sur l'égalité des sexes, qu'elle copréside. Elle a pris part à des débats des Nations Unies sur la création d'ONU-Femmes et détaché un cadre supérieur à l'équipe de transition de cet organisme. Elle a travaillé en association particulièrement étroite avec le PNUD, le FNUAP et ONU-Femmes à faire avancer la cause de l'égalité des sexes, y compris en créant le cours d'apprentissage informatisé sur l'égalité des sexes.

39. Dans le cadre d'un effort pour harmoniser l'aide du système des Nations Unies aux travaux du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, les quatre institutions (UNICEF, PNUD, FNUAP et ONU-Femmes) facilitent l'établissement de rapports des équipes de pays des Nations Unies au Comité pendant ses réunions de groupe de travail d'avant-session. Des principes directeurs communs ont été établis pour les équipes de pays, à l'élaboration desquels ont pris part d'autres institutions, pour servir de base aux rapports communs au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Ces efforts ont permis d'améliorer la qualité de l'information et de l'analyse que le Comité reçoit pour faire des recommandations concernant des questions qu'il soumet à l'attention des gouvernements. En 2010, 13 équipes de pays ont fourni des rapports au groupe de travail d'avant-session. En Algérie et aux Comores, par exemple, l'UNICEF a joué un rôle directeur au sein des équipes de pays pour l'établissement des rapports communs. Au Népal, l'organisation a veillé à ce que le rapport de l'équipe de pays fasse une place aux questions relatives aux filles.

40. La lutte contre la violence sexiste, tant dans le domaine humanitaire que du développement, a été un domaine de travail particulièrement important pour l'UNICEF et pour ses activités de partenariat au moyen de programmes communs. L'organisation s'est employée à faire en sorte que, conformément à son mandat, tous les bureaux de pays assument un rôle directeur dans ce domaine. En 2010, elle a dirigé ou codirigé la coopération contre la violence sexiste dans neuf pays. Sous sa direction ont été créés le *Manuel pour coordonner les interventions contre la violence sexiste dans les situations de crise humanitaire* et le module de formation approuvé par le Comité permanent interorganisations concernant les soins à donner aux survivantes de violence sexiste dans les situations de crise. Ces instruments visent à améliorer la coordination de l'action contre la violence sexiste dans les situations de crise par un renforcement du rôle directeur des sous-groupes de lutte contre la violence sexiste au niveau du terrain ainsi que la capacité d'aide des organisations participantes à la réalisation de programmes qui répondent à des normes communes. L'UNICEF, ONU-Femmes et ONU-Habitat ont également initié un partenariat dans le but de travailler avec les dirigeants d'administrations locales à réduire la violence à l'égard des femmes et des filles dans les grandes agglomérations urbaines.

41. Depuis 2009, l'UNICEF contribue à la campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles » au moyen d'un partenariat unique avec des organisations du secteur privé, quatre institutions des Nations Unies et le Gouvernement des États-Unis, campagne qui vise à aider les gouvernements et la société civile à combattre la violence sexuelle contre les enfants, et en particulier contre les filles⁷. L'initiative « Unissons-nous pour protéger les filles » est un modèle novateur qui utilise des réseaux pour appeler l'attention du monde sur la question, mobiliser les compétences techniques et, enfin, les ressources nécessaires pour aider les pays à faire que les choses changent. Le principe de base de l'initiative est de générer de solides données et faits d'observation sur la violence sexuelle contre les enfants, notamment contre les filles, afin de faciliter l'apport de réponses efficaces à ce problème et de favoriser le changement sous la direction des gouvernements. L'initiative est structurée autour de trois piliers : a) amélioration des données sur la violence et l'abus sexuels contre enfants; b) aide à une programmation intersectorielle globale pour prévenir et réprimer la violence à l'égard des enfants; c) campagne d'information et de sensibilisation pour amener l'ensemble de la société à prendre davantage conscience du problème.

42. L'UNICEF participe à 8 des 13 programmes communs actuellement en cours au titre du guichet thématique pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme du Fonds pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le Développement. Ces efforts visent à atteindre l'Objectif 3 (promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme) par l'adoption d'une démarche globale pour l'accès aux chances et la garantie des droits des femmes et des filles. L'UNICEF joue un rôle important dans l'aide à la mise en œuvre de ces programmes communs dans un certain nombre de domaines : a) égalité des sexes dans l'accès à l'emploi; b) lutte contre la violence sexiste à l'égard des femmes et des filles; c) prévention de la violence domestique contre les femmes; d) lutte contre la traite des êtres humains; e) promotion de l'égalité des sexes et des races; f) établissement de budgets sensibles à l'égalité des sexes; g) participation des femmes à la vie nationale. Une méta-évaluation du programme du Fonds aura lieu, avec participation de l'UNICEF, en 2011.

43. Les premières leçons à tirer de la mise en œuvre de ces programmes communs montrent qu'une direction gouvernementale de programmes axés sur l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes est indispensable à la mise en application et à la durabilité des résultats. L'intégration des stratégies de mise en œuvre des résultats dans les structures nationales a également été vue comme un facteur clef de succès. De plus, la participation des organisations de femmes à ces programmes est essentielle pour faire en sorte que les vues et le savoir de la société civile soient pris en considération.

44. La coordination continue à poser problème, encore que des activités soient réalisées de concert au titre des programmes. Les rôles de chaque institution ont souvent besoin d'être clarifiés, en particulier quant à l'interaction avec ses homologues nationaux. L'attribution entre institutions des résultats obtenus en

⁷ Les partenaires comprennent le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour la lutte contre le sida, United States Centers for Disease Control and Prevention, Becton, Dickinson and Company, Grupo ABC, la Fondation Nduna, ONUSIDA, le FNUAP, ONU-Femmes et l'UNICEF.

matière d'égalité des sexes par les programmes communs pose aussi problème. Par ailleurs, on ne dispose pas de données de base pour certains indicateurs de progrès et la documentation ainsi que l'établissement de rapports reposent largement sur les activités plutôt que sur les résultats. La faiblesse des institutions locales et le caractère limité des compétences disponibles ont gêné la réalisation des programmes dans certains cas. Toutefois, les programmes communs ont eu un impact positif dans certains pays en ce qu'ils ont contribué à mettre en place une capacité nationale de recentrage des stratégies d'égalité des sexes. En Namibie, par exemple, le Groupe de la police pour la protection des femmes et des enfants, qui relève du Ministère de la sûreté et de la sécurité, a initié, à l'intention de son personnel, un programme de renforcement des capacités sur la violence sexiste. D'après ses dirigeants, ceci a contribué à renforcer les systèmes nationaux et régionaux de lutte contre ce type de violence⁸.

45. L'UNICEF a, de concert avec ONU-Femmes, entrepris un exercice d'apprentissage par l'action concernant les enseignements d'une programmation commune en Albanie, au Maroc et au Népal. Cette initiative a fait ressortir le rôle central que joue l'existence de groupes thématiques élargis sur la question des sexes – ceux qui comprennent des partenaires nationaux – comme moyen d'améliorer la coordination des programmes d'égalité des sexes au sein du système des Nations Unies et entre institutions nationales pour avancer plus sûrement sur la voie de l'égalité des sexes. On a jugé aussi que l'inclusion de dirigeantes de mouvements des femmes dans ce processus avait un impact positif. Et on a vu que la possibilité de réfléchir de manière critique et analytique sur le fonctionnement des groupes thématiques sur la question des sexes, qui fait partie du processus d'apprentissage par l'action, était un élément important du renforcement de leur pratique⁹. Les conclusions à tirer de cet exercice seront présentées dans le cadre de l'examen quadriennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

46. L'UNICEF a beaucoup participé aux efforts interinstitutions visant à améliorer les statistiques et l'analyse relatives à l'égalité des sexes. Il fait partie du groupe d'experts interinstitutions sur les statistiques ventilées par sexe et travaille à établir un ensemble d'indicateurs de base sur la question pour diffusion mondiale. Il collabore en outre avec le FNUAP, la Division statistiques de l'ONU et ONU-Femmes à l'établissement d'un manuel sur l'analyse des données de recensement au regard de l'égalité des sexes. Le but est de donner aux bureaux nationaux de statistique ainsi qu'aux organisations de la société civile et à d'autres partenaires une orientation globale sur la manière d'analyser les données de recensement par le prisme de l'égalité des sexes.

47. L'UNICEF a également renforcé son partenariat avec diverses organisations non-gouvernementales (ONG) internationales, notamment pour la promotion des droits des filles. Il est, entre autres initiatives, devenu membre du groupe consultatif pour la série « Parce que je suis une fille » du rapport de Plan international. Il a aussi collaboré étroitement avec le Groupe de travail sur les filles du Comité des

⁸ <http://www.mdgfund.org/jointprogrammidtermevaluation> (accessible le 25 mars 2011).

⁹ Égalité des sexes et autonomisation de la femme : programme d'apprentissage par l'action du Groupe des Nations Unies pour le développement (2009-2010). Projet de rapport final sur les résultats et les leçons à retenir, UNICEF et ONU-Femmes, décembre 2010.

ONG de l'UNICEF au renforcement des activités communes de sensibilisation aux questions qui concernent les filles.

La voie à suivre

48. L'attachement explicite et intense de l'UNICEF à poursuivre l'équité dans les résultats du développement est une occasion majeure à saisir pour améliorer sa performance en recentrage de l'égalité des sexes et pour contribuer de manière plus efficace et plus systématique à obtenir des résultats pour les deux sexes et à combler les écarts qui existent entre eux dans tous les secteurs couverts par les objectifs du Millénaire pour le Développement aux niveaux local, national et international. Ancré dans l'énoncé de la mission de l'UNICEF et dans les stratégies de fondation du MTSP pour 2006-2013 (approche de la coopération et du recentrage de la question des sexes fondée sur les droits de l'homme), l'accent renouvelé que met l'organisation sur l'équité fournit maintenant une plateforme idéale pour intégrer les activités de programmation, d'analyse et de sensibilisation axées sur l'égalité des sexes dans tous les compartiments de son travail et dans toutes les régions. Dans le même temps, l'UNICEF devra veiller à ce que les inégalités entre sexes reçoivent toute l'attention que mérite la question dans le cadre plus large des stratégies et des résultats poursuivis comme faisant partie de l'accent global qu'il met sur la satisfaction des besoins et la réalisation des droits des enfants et des populations les plus démunies.

49. L'accent que l'UNICEF et, plus précisément, le SPAP mettent sur l'équité est d'une importance capitale pour le maintien et l'élargissement des progrès accomplis jusqu'ici. L'UNICEF utilisera pleinement son rôle directeur dans la recherche de l'équité ainsi que les instruments, procédures et orientations auxquels a donné lieu l'évaluation de l'égalité des sexes pour systématiser encore plus son action.

50. Les systèmes de contrôle des améliorations de performance de l'UNICEF signalent l'existence d'un certain nombre de domaines prioritaires qui appellent une plus grande attention : a) renforcement de l'assurance de qualité pour documents de planification clefs aux niveaux national et régional; b) poursuite des investissements de l'organisation dans les examens de la question d'égalité des sexes des programmes de pays de la coopération; c) amélioration de l'analyse des données relatives à l'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne les rapports entre une discrimination fondée sur le sexe et d'autres formes de discrimination; d) meilleure connaissance de la nouvelle politique d'égalité des sexes et de ses méthodes d'application systématique par le personnel; e) plus grande attention à l'égalité des sexes dans les appréciations de comportement professionnel; f) bonne application et utilisation du nouveau marqueur d'égalité des sexes.

51. Dans tous les domaines qui ont été recensés comme ayant besoin d'amélioration, l'UNICEF s'appuiera sur les mécanismes qui ont été établis suite à l'évaluation de la question d'égalité des sexes de 2008, complétés par un surcroît d'efforts pour interagir et collaborer avec un ensemble de partenaires en développement et pour apprendre d'eux les bonnes pratiques et innovations. L'organisation profitera aussi des nouvelles possibilités de coopérer à l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes et d'établir des capacités nationales de développement marqué par un équilibre entre les sexes, possibilités qu'offre la création d'ONU-Femmes, en particulier dans l'optique du document « Tenir ses promesses » issu de l'Assemblée générale des Nations Unies et du cadre

international des droits de l'homme. L'UNICEF reconnaît le potentiel d'application puissante de savoir et d'expérience d'un ensemble de secteurs et de partenaires de premier plan qui œuvrent pour l'égalité des sexes et le développement, y compris banques d'investissement et ONG, et il investira dans le renforcement des articulations avec cette source externe de savoir comme moyen de première importance pour faire fructifier ses réalisations.

Annexe

Pleins feux sur les adolescentes

L'UNICEF a mis en place, dans toute l'organisation, un pôle d'attention stratégique aux adolescentes en raison de la discrimination plus forte à laquelle font face les filles à ce stade de leur vie et en réponse au manque d'investissements adéquats dans leur plein développement et leur protection. Il a contribué aux efforts déployés pour faire valoir leurs droits aux niveaux mondial et national. L'initiative de 2011 Situation des enfants dans le monde est axée sur l'adolescence, soulignant l'importance de ces années dans la vie des filles et des garçons pour la rupture du cycle intergénérationnel de la pauvreté. Le rapport note qu'il est connu que l'investissement, en particulier dans les adolescentes, a un impact considérable sur leur propre vie ainsi que sur leur famille et leur communauté. Le rapport contient aussi le premier tableau de données sur les indicateurs clefs qui se rapportent aux adolescents, concernant notamment les mariages d'enfants, la violence domestique et l'âge à la première naissance, ce qui touche surtout les adolescentes. L'UNICEF est membre de l'Équipe spéciale des Nations Unies pour les adolescentes, en quoi il joint ses forces à celles de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, du FNUAP, d'ONU-Femmes et de l'Organisation mondiale de la santé. Ce groupe d'étude vient en aide aux programmes nationaux basés sur les priorités et les méthodes du PNUAD en Éthiopie, au Liberia, au Malawi et au Guatemala, programmes qui visent à rendre les filles capables de faire entendre leurs préoccupations, de devenir des éléments qui comptent dans leur communauté et d'y participer à la prise des décisions. Les programmes feront intervenir tout un ensemble de partenaires au niveau local, et notamment les organisations de la société civile. Des mécanismes sont mis en place pour faire connaître les bonnes pratiques et les leçons tirées de ces initiatives.

Comme exemple d'efforts fournis au niveau des pays pour faire valoir les droits des adolescentes on peut citer une initiative en Ouganda, pays où l'UNICEF aide à l'établissement d'un index des adolescentes afin de mieux mesurer leur vulnérabilité et de voir dans quelles parties du pays les filles sont le plus touchées et d'aider à cibler les interventions. L'index est basé sur un certain nombre de variables clefs concernant le niveau d'instruction des adolescentes, le fait qu'elles peuvent avoir de multiples partenaires sexuels et qu'elles peuvent avoir déjà donné naissance. En Tanzanie, l'UNICEF va, de concert avec d'autres institutions, procéder à une rapide analyse de situation sur les adolescentes comme faisant partie d'une initiative commune dans le cadre d'« Unis dans l'action ». Cette analyse de situation vise à mettre en place la base de faits d'observation sur laquelle appuyer la mise en route d'interventions stratégiques pour faire valoir leurs droits. Au Brésil, l'Unicef a apporté son aide à un réseau d'adolescentes d'ascendance africaine qui agissent comme chefs de leur communauté dans la lutte contre la féminisation croissante de l'épidémie de VIH/sida. Pour veiller à ce que les adolescentes mères retournent à l'école et achèvent leurs études, l'UNICEF a aidé le Ministère de l'éducation de Namibie à établir une nouvelle politique qui vise à renforcer la capacité des institutions à assurer aux jeunes mères des services dans les domaines psychosocial, sanitaire et nutritionnel. Pour favoriser la prévention du VIH parmi les jeunes travailleuses du sexe en Ukraine, l'UNICEF a fourni aux filles qui vivent dans la rue des téléphones mobiles pour leur donner des conseils par téléphone et comme moyen de leur permettre de demander de l'aide en cas d'urgence.